



Le ministre des Affaires étrangères, Pierre-Richard Casimir, a indiqué mercredi que la question de la grippe qui fait débat des deux côtés de l'île d'Hispaniola n'affecte pas les relations diplomatiques entre la République d'Haïti et la République Dominicaine.

« Les deux pays sont condamnés à vivre ensemble, en raison de leurs liens géographique et historique. Il peut y avoir des différends mais les relations entre les deux pays sont cordiales et intenses. Toutefois, nous entendons utiliser tous les canaux diplomatiques nécessaires pour alléger les conflits. À la fin de l'exercice, nous espérons déboucher sur une solution acceptable en faveur des deux parties », a déclaré le chancelier haïtien.

Le ministre Pierre-Richard Casimir a fait cette déclaration, lors d'une conférence de presse conjointe avec le ministre de l'Agriculture, l'agronome Thomas Jacques, autour de la gestion du dossier relatif à la grippe aviaire A(H1N1), 48 heures après la visite d'une délégation haïtienne en territoire voisin qui, selon le chargé de la diplomatie haïtienne, n'a pas encore abouti à des résultats concrets et acceptables pour les deux parties toujours en négociation.

« Pour le gouvernement haïtien, notre souci premier c'est de protéger la santé de la population, le cheptel animal et d'assurer la défense de l'intérêt du pays. Néanmoins, Haïti et la République Dominicaine ont beaucoup de choses en commun et sont appelés à travailler ensemble », a insisté le titulaire du ministère des Affaires étrangères et des Cultes (MAEC), avant d'indiquer

que les mesures haïtiennes n'ont rien avoir en ce qui trait aux rapports commerciaux entre les deux pays.

Mesures H1N1 levées, H5N2 maintenues

Abordant pour sa part l'aspect technique de ce dossier épineux, le ministre de l'Agriculture, des Ressources naturelles et du Développement rural (MARNDR), Thomas Jacques a fait comprendre qu'il est un fait normal pour un pays, d'adopter en cas d'épidémie, des mesures appropriées dans le souci de protéger sa population par rapport à un autre pays avec qui un espace frontalier est partagé.

Cependant, a souligné le ministre Thomas Jacques, si les mesures d'interdiction relatives à l'importation des produits carnés et les animaux vivants dominicains en Haïti sont levées par les autorités haïtiennes, sont encore maintenues, les restrictions datées de 2008 concernant les produits avicoles (œufs et poulets congelés), desquels le virus de souche H5N2 est transmis de volailles à volailles.

Ce, laisse-t-il entendre, en attendant que les autorités dominicaines donnent aux autorités haïtiennes, la certitude que la production des œufs et des poules à travers leurs entreprises, est indemne du virus A(H5N2).

« Nous continuons les discussions avec la République Dominicaine, mais notre position reste telle qu'elle est. Les mesures d'interdiction concernant l'importation des œufs et des poulets dominicains sur le territoire haïtien sont toujours maintenues dans le but de protéger l'intérêt de la nation », affirme le ministre de l'Agriculture.

« Tout peut se résoudre dans le dialogue et le respect mutuel. Mais l'intérêt de la population haïtienne reste la priorité », a conclu le ministre des Affaires étrangères, Pierre-Richard Casimir, lequel a informé que le gouvernement haïtien est en train de réfléchir sérieusement sur d'autres formules de rapport commercial entre les deux pays.

Haïti-RD : « La grippe aviaire n'affecte pas les relations des deux pays », selon Casimir

Écrit par AL/HPN

Mercredi, 19 Juin 2013 14:09

Texte et photo : Alix Laroche

allalematin@yahoo.fr